

MAPA Opération d'aménagement du Pôle santé et du Pôle commercial – Avenant n°2

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au maire certaines compétences,

Vu la délibération n°2023-082 du Conseil Municipal de Champagnier du 18 décembre 2023 relative aux délégations du Conseil municipal au maire rendue publique le 22 décembre 2023 par laquelle le Conseil municipal a chargé Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la décision n°2024_024 portant marché public en procédure adaptée – Opération d'aménagement du Pôle santé et du Pôle commercial situés place du Laca attribuant le marché au groupement d'entreprises conjoint dont le mandataire est la société NUANCE DÉCO, sise 11 avenue Paul Verlaine 38100 Grenoble, pour un montant de 211 494,80 € HT, soit 253 793 ,76 € TTC ;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires de préparation et d'isolation ;

Monsieur le maire, sur délégation du conseil municipal, décide :

Article 1 : L'avenant n°2 au marché public en procédure adaptée – Opération d'aménagement du Pôle santé et du Pôle commercial situés place du Laca est conclu avec le groupement d'entreprises conjoint dont le mandataire est la société NUANCE DÉCO, sise 11 avenue Paul Verlaine 38100 Grenoble, pour un montant de + 4 024,04 HT, soit + 4 828,85 € TTC, soit un pourcentage d'écart introduit par cet avenant de + 1,91 %.

Le montant du marché passe ainsi de 211 494,80 € HT à 214 693,11 € HT, soit de 253 793 ,76 € TTC à 257 631,73 € TTC.

Article 3 : Les crédits sont ouverts au budget communal.

Article 4 : Les services municipaux sont chargés de l'exécution de la présente décision.

À Champagnier, le 21 octobre 2025

Florent CHOLAT

Maire

Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 27 OCT. 2025
Publié le : 27 OCT. 2025

